

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 632 INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Direction : DAEN

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
906/632/20421/94000075		2 000 000,00 €	2021 800 000,00 € 2022 1 200 000,00 €

Thème : C04.04 Artisanat

Objet : Modification du cadre d'intervention "transition numérique" des artisans-commerçants, et des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, et affectation d'une enveloppe complémentaire

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 5 octobre 2021, à 09:00, Salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1511-2,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°201704444 de la séance plénière du Conseil régional du 30 mars 2017, arrêté par le Préfet de la région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n°2020.01476 de la commission permanente du 24 septembre 2020 relative au plan de relance : modification des cadres d'intervention « soutien régional à l'artisanat commerce », « transition numérique des artisans-commerçants et adoption du cadre d'intervention « transition numérique des entreprises de l'économie sociale et solidaire » (INESS),

Vu la délibération n°2021.01189 de la commission permanente du 22 avril 2021 relative à l'affectation d'enveloppes complémentaires notamment sur le dispositif « transition numérique des artisans commerçants »,

Vu la délibération n° 2021.00731 de la commission permanente du 30 mars 2021 allouant une enveloppe de 300 000 € pour la mise en œuvre du dispositif de transition numérique de l'Economie Sociale et Solidaire,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

PREAMBULE :

Adopté en décembre 2018, le dispositif de « soutien régional à la transition numérique » (INAC) a pour ambition d'accompagner les petites entreprises dans leur projet de transformation numérique de leur activité et se concentre notamment sur l'appui aux TPE qui souhaitent basculer à la vente en ligne. Seuls 14% des entreprises régionales vendent sur leur site internet et 11% via des places de marché (market place).

De plus, la crise sanitaire et les confinements ont souligné l'importance de cette transition, désormais entrée dans les pratiques des habitants. INAC vient donc amplifier et prolonger les aides d'urgences (Commerce en Ligne) et inscrire l'engagement régional dans la durée.

C'est pourquoi, après une année d'instruction massive de cette aide, il apparaît que le dispositif nécessite des ajustements afin de répondre au mieux à l'objectif de base de cette politique et de s'adapter aux projets de transformation numérique des artisans-commerçants.

Parallèlement, le volet INESS du dispositif d'aide « soutien régional à la transition numérique », qui a pour ambition d'accompagner les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans leur projet de transformation numérique de leur activité, adopté en septembre 2020, commence à trouver son public.

Ce dispositif d'aide se doit d'évoluer en concordance avec les évolutions technologiques du marché et nécessite des ajustements afin de répondre au mieux à l'objectif de base de cette politique et de s'adapter aux projets de transformation numérique des entreprises de l'ESS.

DECIDE

Par 56 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- DE MODIFIER

Les dépenses éligibles et certaines modalités du cadre d'intervention « soutien régional à la transition numérique », volet destiné aux artisans commerçants.

Le volet du cadre d'intervention « soutien régional à la transition numérique » destiné aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (INESS).

- Les modifications apportées à ce cadre d'intervention s'appliqueront pour tout dossier déposé à compter du 1er novembre 2021 jusqu'à son arrêt prévu le 31 décembre 2022.

Les suppressions sont barrées et les ajouts apparaissent en gras et en italique en annexe à la présente délibération.

- D'ALLOUER

Au dispositif « soutien régional à la transition numérique », volet destiné aux artisans commerçants, une enveloppe complémentaire de 2 000 000 €.

- D'AFFECTER

Une AP 2021 de 2 000 000 € sur le programme 94000075 (DAEn)

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (51) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héroïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Madame Amel GACQUERRE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Benjamin LUCAS, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.01652

Pouvoirs donnés (5) : Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON.

Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN.

N'ont pas participé au vote (0) :

DECISION DE LA CP :

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

ADOpte A L'UNANIMITE